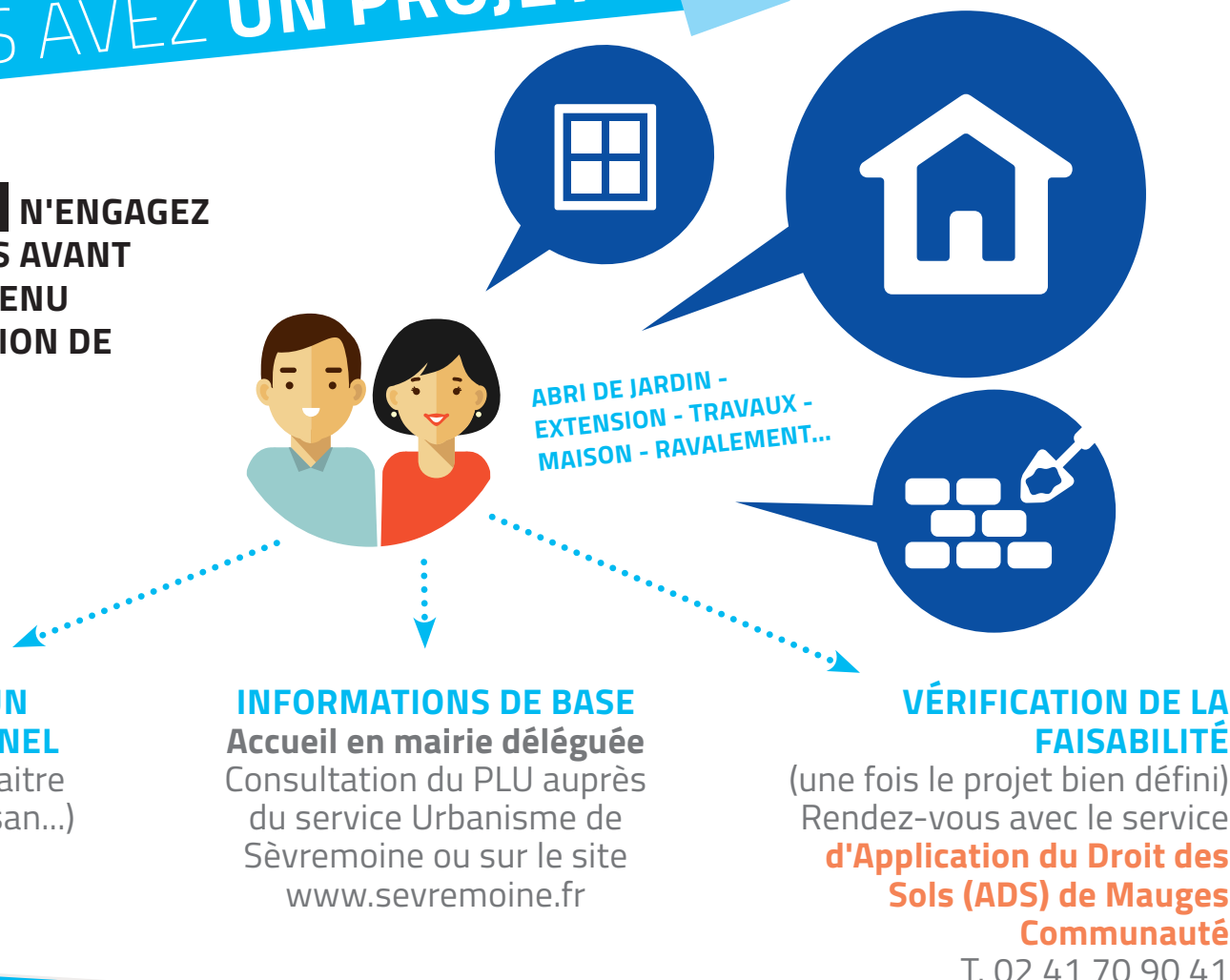


VOS TRAVAUX DE CONSTRUCTION

1 VOUS AVEZ UN PROJET

ATTENTION N'ENGAGEZ PAS DE FRAIS AVANT D'AVOIR OBTENU L'AUTORISATION DE TRAVAUX.



2 CONSTITUTION DU DOSSIER

PERMIS DE CONSTRUIRE, DÉCLARATION PRÉALABLE...



TÉLÉCHARGEMENT DES FORMULAIRES SUR www.servicepublic.fr (rubrique "Logement" puis "Autorisations d'urbanisme") ou www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319 et constitution du dossier.

3 DÉPÔT DU DOSSIER

DÉPÔT EN MAIRIE DÉLÉGUÉE DU LIEU DE CONSTRUCTION

Le dossier est transmis au service ADS de Mauges Communauté pour l'instruction et au service Urbanisme de Sèvremoine pour le suivi administratif

4 INSTRUCTION

LE SERVICE ADS DE MAUGES COMMUNAUTÉ :

- Vérifie la conformité du projet à la réglementation
- Demande les pièces complémentaires si besoin

EN FONCTION DE CES ÉLÉMENTS, LE SERVICE ADS DE MAUGES COMMUNAUTÉ PROPOSE UNE DÉCISION (ACCORD OU REFUS)

5 DÉCISION



LE MAIRE OU L'ADJOINT À L'URBANISME DE SÈVREMOINE SIGNE L'AUTORISATION DE CONSTRUIRE OU LE REFUS

TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE, LE SERVICE URBANISME DE SÈVREMOINE CENTRALISE L'ENSEMBLE DES DOSSIERS ET ASSURE LE SUIVI ADMINISTRATIF

6 DÉBUT DES TRAVAUX

AFFICHAGE DE L'AUTORISATION DE CONSTRUIRE par le demandeur

ENVOI DE LA DÉCLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER en mairie déléguée



7 FIN DES TRAVAUX

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION

attestant l'achèvement et la conformité des travaux en mairie déléguée

PAIEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

(selon les cas), un an après l'obtention de l'autorisation

PENDANT L'INSTRUCTION, UNE QUESTION SUR L'ÉTAT DU DOSSIER ?

Service Urbanisme de Sèvremoine
Pôle Val de Moine
4 square d'Italie - St Germain
urbanisme@sevremoine.fr

→ Permanence téléphonique

T. 02 41 64 76 33 Mardi : 14h00 - 17h00